



Non-Stop Gold 247

Le Jackpot d'Or

10 USD pour chaque million de volume notionnel
Tirage au sort hebdomadaire de prix en or

 Du 21 août au 1er novembre 2026

[Conditions générales](#)



Période promotionnelle

Période promotionnelle : du 21 août 2026 à 00h00 au 1er novembre 2026 à 23h59 (selon l'heure du serveur)

Régions éligibles

Résidents des pays/régions éligibles

Conditions d'éligibilité

Cette Promotion est réservée exclusivement aux nouveaux clients comme aux clients existants qui détiennent un compte de trading actif auprès de STARTRADER.

Seuls les comptes de trading STARTRADER actifs classés comme STP ou ECN sont éligibles à cette promotion.

Les comptes STAR Copy, Cryptomonnaies, PAMM et MAM ne sont pas admissibles à participer à cette Promotion.

La promotion est ouverte à tous les pays

Conditions Générales

1. Les présentes Conditions Générales ont force obligatoire. En participant à cette Promotion, vous acceptez d'être lié par les présentes Conditions Générales.
2. Pour participer à cette Promotion, les clients doivent adhérer avec succès via le Portail Client. Seule l'activité de trading éligible exécutée après l'adhésion réussie sera prise en compte au titre de la Promotion.
3. Éligibilité et maintien du dépôt net : les clients doivent effectuer et maintenir un dépôt net minimum de USD 100 tout au long de la Période promotionnelle afin de participer pleinement à cette Promotion. Bien que les clients soient autorisés à retirer des fonds à leur discrétion à tout moment, si un retrait fait passer le dépôt net du client sous le seuil de USD 100, les conditions suivantes s'appliquent jusqu'à ce que le dépôt net minimum de USD 100 soit rétabli :
 - Cashback : le droit du client à percevoir des récompenses au titre du programme de cashback sera immédiatement suspendu.
 - Participations au tirage : le client ne pourra pas obtenir ni cumuler de nouveaux tickets pour les tirages au sort hebdomadaires ou pour le tirage du Grand Prix.

- Tickets du Grand Prix déjà obtenus : tout ticket de tirage au sort valide déjà cumulé pour le tirage du Grand Prix de la dernière semaine, avant que le dépôt net ne passe sous USD 100, reste actif et éligible au tirage final.
- Rétablissement de l'éligibilité : la pleine capacité à percevoir les avantages promotionnels, y compris l'éligibilité au cashback et la possibilité de cumuler de nouveaux tickets de tirage au sort, ne reprendra qu'une fois le dépôt net du client rétabli à USD 100 ou plus.

4. Programme de cashback (Avantage 1)

i Éligibilité et calcul : le Participant est éligible à percevoir un cashback en fonction de son volume notionnel de trading CFD éligible cumulé, exécuté et clôturé pendant la Période promotionnelle.

ii Taux de remise fixe : le taux de remise applicable est strictement fixé à USD 1,00 pour chaque tranche de USD 100 000 (cent mille) de volume notionnel de trading éligible. Le cashback est calculé et crédité sur la base du volume notionnel total agrégé traité par le Participant

5. Tirage au sort hebdomadaire et Grand Prix (Avantage 2)

- Éligibilité au tirage : en complément du programme de cashback, les Participants sont éligibles à participer à un tirage au sort hebdomadaire aléatoire permettant de gagner des prix en or, sous réserve de leur activité de trading du week-end. En outre, un tirage spécial du Grand Prix sera organisé à la fin de la Promotion. Onze (11) tirages sont prévus durant la Période promotionnelle. Les tirages 1 à 10 sont des tirages hebdomadaires, tandis que le tirage 11 correspond uniquement au tirage du Grand Prix.
- Calcul des participations : pour chaque tranche complète de USD 1 000 000 (un million) de volume notionnel de trading éligible exécuté et clôturé pendant les heures de trading du week-end reconnues (définies strictement comme allant du samedi 00h00 au dimanche 23h59, heure du serveur), le Participant reçoit un (1) ticket valide pour le tirage au sort de la semaine concernée. Seules les tranches complètes de USD 1 000 000 génèrent un ticket ; tout volume incomplet restant est ignoré et n'est pas reporté. Les tickets sont strictement rattachés au volume notionnel de trading du week-end de la semaine concernée et ne sont pas reportés sur les tirages hebdomadaires suivants ; toutefois, à titre d'exception explicite, tous les tickets valides cumulés par un Participant sur l'ensemble de la Période promotionnelle sont regroupés et intégrés au tirage du Grand Prix.
- Tirage du Grand Prix : à l'issue de la Promotion, le dernier tirage prévu sera désigné comme le tirage du Grand Prix. Tous les tickets valides obtenus par les Participants éligibles tout au long de la Période promotionnelle seront regroupés pour ce tirage. Un (1) gagnant sera sélectionné de manière aléatoire pour recevoir le Grand Prix, constitué d'une (1) once troy d'or physique.

- iv. Calendrier d'annonce des gagnants : les résultats officiels et les Participants gagnants de chaque tirage applicable seront annoncés chaque mercredi suivant la clôture de la semaine de trading précédente. Les résultats finaux, y compris l'annonce du gagnant du Grand Prix, seront publiés le mercredi 4 novembre 2026.
- v. Spécifications des prix : pour les tirages hebdomadaires (tirages 1 à 10), le gagnant de chaque tirage recevra dix (10) grammes d'or physique. Pour le tirage du Grand Prix (tirage 11), le gagnant recevra une (1) once troy d'or physique.

Calendrier des tirages (tirage au sort hebdomadaire et Grand Prix)

Tirage	Week-end	Résultats
Tirage 1	week-end des 22 et 23 août 2026	résultats annoncés le mercredi 26 août 2026
Tirage 2	week-end des 29 et 30 août 2026	résultats annoncés le mercredi 2 septembre 2026
Tirage 3	week-end des 5 et 6 septembre 2026	résultats annoncés le mercredi 9 septembre 2026
Tirage 4	week-end des 12 et 13 septembre 2026	résultats annoncés le mercredi 16 septembre 2026
Tirage 5	week-end des 19 et 20 septembre 2026	résultats annoncés le mercredi 23 septembre 2026
Tirage 6	week-end des 26 et 27 septembre 2026	résultats annoncés le mercredi 30 septembre 2026
Tirage 7	week-end des 3 et 4 octobre 2026	résultats annoncés le mercredi 7 octobre 2026
Tirage 8	week-end des 10 et 11 octobre 2026	résultats annoncés le mercredi 14 octobre 2026
Tirage 9	week-end des 17 et 18 octobre 2026	résultats annoncés le mercredi 21 octobre 2026
Tirage 10	week-end des 24 et 25 octobre 2026	résultats annoncés le mercredi 28 octobre 2026
Tirage 11 (Grand Prix)	week-end du 31 octobre au 1er novembre 2026	résultats annoncés le mercredi 4 novembre 2026

6. Limites promotionnelles et distribution des récompenses

i Plafond total de la cagnotte promotionnelle :

La cagnotte cumulée totale de cashback allouée à cette Promotion est strictement plafonnée à USD 999 999. Une fois la cagnotte de cashback épuisée, aucun cashback supplémentaire ne sera crédité. Pour lever toute ambiguïté, l'épuisement de la cagnotte de cashback ne mettra pas fin à l'Avantage 2 et n'affectera pas la capacité d'un Participant à

obtenir ou à conserver des tickets valides pour le tirage au sort hebdomadaire ou le Grand Prix, sous réserve des conditions d'éligibilité et de qualification applicables.

ii Ordre d'arrivée (premier arrivé, premier servi) :

Toutes les récompenses sont soumises à disponibilité et seront traitées et distribuées strictement selon le principe du premier arrivé, premier servi. La priorité est déterminée par la date et l'heure chronologiques de clôture réussie des lots de trading CFD éligibles.

iii Plafond individuel par Participant :

Le cashback maximal pouvant être attribué à un seul Participant, identifié par son identifiant unique (UID), est strictement plafonné à USD 1 000 pour toute la durée de la Promotion. Tout volume de trading éligible généré par un Participant après avoir atteint ce plafond individuel de cashback ne donnera pas droit à un cashback supplémentaire, mais pourra continuer à donner droit à des tickets au titre de l'Avantage 2, sous réserve des conditions d'éligibilité et de qualification applicables.

Pour bénéficier de la récompense, le client doit maintenir un dépôt net minimum de USD 100 (calculé comme le total des dépôts moins le total des retraits) pendant toute la durée de la période promotionnelle.

Les Participants peuvent effectuer des retraits partiels durant la période promotionnelle sans perdre leur bonus actif, à condition que le compte maintienne à tout moment, après la transaction, un solde de dépôt net minimum de 100 USD (ou l'équivalent en devise).

7. Les transactions CFD éligibles comprennent l'Or 24/7 (XAUUSD247), où 1 lot négocié sur MetaTrader équivaut à 1 lot standard, et 1 lot standard de XAUUSD247 équivaut à 1 once troy (XAU) d'or.

Le volume notionnel éligible est calculé comme suit : valeur notionnelle (USD) = nombre de lots x taille du contrat (1 once troy) x prix d'exécution du XAUUSD247 (USD par once troy). Les produits non expressément mentionnés sont exclus.

Durée de détention minimale : une transaction ne sera prise en compte dans le volume notionnel éligible au titre du programme de cashback (Avantage 1) ou du tirage au sort hebdomadaire et du Grand Prix (Avantage 2) que si elle reste ouverte pendant au moins dix (10) minutes.

8. L'activité de trading éligible des comptes enregistrés sous un même profil client sera agrégée aux fins de cette promotion.
9. Les transferts internes, les ajustements de solde et tout autre crédit non lié à un dépôt ne seront pas considérés comme de nouveaux dépôts et ne seront pas pris en compte pour l'éligibilité à cette Promotion.

Pour réclamer un prix physique, les gagnants doivent envoyer une demande de remise du prix à Promotion@startrader.com dans les sept (7) jours suivant l'annonce du prix. Le fait de ne pas contacter l'équipe promotions dans ce délai imparti entraînera la perte automatique du prix.

Les prix en or seront traités et livrés au client éligible dans un délai d'un (1) mois suivant la finalisation réussie du processus de remise du prix.

10. Pour être considérées comme des transactions éligibles au titre de cette Promotion, les positions doivent être maintenues pendant au moins dix (10) minutes.
11. Cette Promotion peut être cumulée avec d'autres offres promotionnelles de STARTRADER, sauf indication contraire dans les conditions générales applicables.
12. Pendant la période promotionnelle, STARTRADER se réserve le droit de disqualifier des participants, de révoquer leur éligibilité, de déduire des avantages promotionnels obtenus de manière irrégulière ou de mettre fin à sa relation commerciale avec tout client reconnu en violation substantielle des présentes Conditions Générales.

Les comportements de trading irréguliers ou abusifs comprennent, sans s'y limiter :

- i.* l'exploitation de plusieurs comptes depuis une même adresse IP dans l'intention de tirer indûment profit des promotions ;
- ii.* le recours au trading d'arbitrage à l'aide de plusieurs comptes, que ce soit au sein de STARTRADER ou entre différents courtiers ;
- iii.* l'utilisation de stratégies telles que le scalping, le trading à haute fréquence, l'arbitrage de latence ou la couverture (hedging) malveillante d'une manière qui perturbe l'intégrité de la plateforme ;
- iv.* le placement de transactions anormalement importantes ou disproportionnées pendant des périodes de trading clés, sans justification de trading valable ;
- v.* la reproduction de transactions similaires sur plusieurs comptes afin d'accroître artificiellement l'exposition ;
- vi.* la concentration de l'activité de trading sur une gamme restreinte de produits d'une manière qui crée des conditions de risque anormales ;
- vii.* tout autre comportement considéré comme une violation de l'Accord Client de STARTRADER, y compris les comportements raisonnablement qualifiés d'événements de défaut ou d'activité de trading suspecte.

STARTRADER conserve son pouvoir d'appréciation pour identifier toute activité de trading abusive. Nous nous engageons néanmoins à procéder à une évaluation équitable et raisonnable et, lorsque cela est possible, à fournir une explication générale en cas de refus d'avantages promotionnels ou de disqualification de comptes.

Afin de protéger l'intégrité de la plateforme et la confidentialité des clients, STARTRADER peut ne pas divulguer les méthodologies détaillées ou les systèmes internes de détection des risques utilisés dans ces évaluations. En cas de litige, les clients sont invités à contacter le support de STARTRADER pour trouver une solution.

Les clients sont également tenus d'adopter une attitude respectueuse dans toutes leurs communications. Bien que STARTRADER respecte le droit de partager des opinions et des expériences, elle se réserve le droit de répondre à toute déclaration publique diffamatoire ou sciemment mensongère susceptible de porter atteinte à sa réputation, y compris en engageant les recours juridiques appropriés lorsque cela est nécessaire.

14. STARTRADER se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin à la Promotion à tout moment, sans préavis et à sa seule discrétion.
15. Les traductions des présentes Conditions Générales sont fournies uniquement à titre de commodité. En cas d'incohérence ou de divergence, la version anglaise prévaudra.
16. Le volume notionnel désigne la valeur totale de l'actif sous-jacent d'un contrat.

Risk Warning

Cette promotion est destinée uniquement à des fins marketing et ne saurait être interprétée comme un conseil en investissement, une recommandation financière ou une incitation à participer à une stratégie ou activité de trading spécifique. STARTRADER ne fournit pas de conseil en investissement personnalisé, de gestion de portefeuille ni de services de trading discrétionnaire dans le cadre de cette promotion.

Toutes les décisions de trading prises par les participants relèvent entièrement de leur propre responsabilité. Le trading de produits dérivés à effet de levier, tels que le Forex et les CFD, comporte un niveau de risque élevé et peut entraîner des pertes supérieures au capital initialement investi. Les participants doivent examiner attentivement leur situation financière, leur expérience de trading et leur tolérance au risque avant de s'engager dans toute activité de trading.

La participation à la promotion ne réduit ni n'élimine les risques liés au trading de produits financiers à effet de levier. Le fait de satisfaire aux critères de la promotion ne doit pas être interprété comme une recommandation d'accroître son exposition ou son activité de trading. Les participants sont invités à solliciter un conseil financier ou professionnel indépendant avant de participer.

Cette promotion est réservée aux seuls clients éligibles qui remplissent l'ensemble des conditions énoncées dans les conditions générales ci-dessus. La participation à cette promotion est entièrement volontaire et, en choisissant d'y participer, les participants reconnaissent avoir examiné, compris et accepté les présentes conditions. Cette promotion n'est pas ouverte aux résidents des juridictions où de telles promotions sont interdites, restreintes ou soumises à une autorisation réglementaire, y compris, sans s'y limiter, les pays ou territoires appliquant des restrictions en matière de marketing financier. Il incombe à chaque participant de s'assurer que sa participation est conforme à toutes les lois locales ou obligations réglementaires applicables.